



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : REFORME ET VENTE D'UN VEHICULE
IMMATRICULE 1470 ST 94 QUI SERA REPRIS
PAR LA SOCIETE RENOV APPART.RENOV
APPART.**

**DÉCISION N° AU-19-516
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction de Monsieur Christophe BOISSIERE ; 9^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que la conservation dans la flotte automobile du véhicule suivant ne se justifie plus : **CITROEN JUMPER** immatriculé 1470 ST 94 ; totalisant 37 700 km, mis en service le 05/10/1999 ;

CONSIDÉRANT la vente aux enchères effectuée sur le site Agorastore du 21/11/2019 au 28/11/2019 ;

D É C I D E

DE REFORMER ET DE VENDRE le véhicule suivant :

CITROEN JUMPER, immatriculé 1470 ST 94, totalisant 37 700 km, mis en service le 05/10/1999 ;

Le véhicule sera repris par la société **RENOV APPART.**, située 3 rue Appert Raulin, 51530 OIRY pour un montant de 4 177,000 € TTC ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191223-lmc1H7044H1-AR Date de réception en Préfecture : 23/12/2019 Date de Publication : 23/12/2019
